

Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire

1315
Université des
Sciences Sociales
Grenoble II

Institut d'Etudes
Politiques

DESS Direction de
projets culturels

Projet de recherche

**MEDIATHEQUE "RURALE" :
MYTHE OU REALITE ?**

Marie-Christine PASCAL

Sous la direction de : Nelly VINGTDEUX
Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Ardèche

et de : Gilles LACROIX
Conseiller pour le livre et la lecture - Rhône-Alpes

1991

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8132685

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**



Projet de recherche

**MEDIATHEQUE "RURALE" :
MYTHE OU REALITE ?**

Marie-Christine PASCAL

Sous la direction de : Nelly VINGTDEUX
Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Ardèche

et de : Gilles LACROIX
Conseiller pour le livre et la lecture - Rhône-Alpes

1991
DSB
FCD
7

1991

MEDIATHEQUE RURALE : MYTHE OU REALITE ?

MARIE-CHRISTINE PASCAL

RESUME : L'évolution des technologies, le renouvellement des pratiques culturelles, y compris en milieu "rurbain", ont amené les bibliothèques publiques à proposer d'autres médias que le livre. Par l'intermédiaire des bibliothèques centrales de prêt, les petites communes se dotent de médiathèques, mais les conditions sont-elles toujours réunies pour qu'elles soient viables?

DESCRIPTEURS : bibliothèque centrale de prêt, milieu "rurbain", médiathèque.

ABSTRACT : New information technology, and changing in cultural uses, even in "rurban" areas, have forced public libraries to provide others items than books. By means of central lending libraries, small towns offer multimedia libraries, but it might be asked if the best conditions are fulfilled to be sure they will survive?

KEYWORDS : central lending library, "rurbain" area, multimedia library.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SUJET.....	p.1
<u>I CHAMPS DE L'ETUDE</u>	p.2
1. Le milieu rural.....	p.2
2. Le cadre départemental.....	p.3
3. Le cadre municipal.....	p.4
<u>II AXES DE RECHERCHE</u>	p.5
1. Premier axe.....	p.5
2. Deuxième axe.....	p.6
3. Troisième axe.....	p.6
METHODOLOGIE.....	p.8
BIBLIOGRAPHIE.....	p.10
ANNEXES.....	p.17
1. Les discothèques en BCP. Carte.....	p.18
2. Les vidéothèques en BCP. Carte.....	p.19
3. Les fonds iconographiques en BCP. Carte.....	p.20
4. Questionnaire.....	p.21

Remarques : * Par commodité, nous employerons les sigles BM pour bibliothèque municipale et BCP pour bibliothèque centrale de prêt

* Dans le corps du texte, les références bibliographiques sont indiquées "bg n°" et renvoient à la bibliographie p.10-16

* Les notes "annexe n°" renvoient aux annexes p17-21.

PRESENTATION DU SUJET

INTRODUCTION

La comparaison de l'enquête "Pratiques culturelles des français" de 1988-1989 avec les deux enquêtes précédentes (1) permet la mise en évidence d'un renouvellement de ces pratiques, spectaculaire en ce qui concerne les domaines du son et de l'image. Les mutations technologiques ont favorisé l'équipement des ménages (25 % des français possèdent un magnétoscope contre 2 % en 1981, 56 % ont une chaîne hi-fi contre 29 % en 1981), y compris dans les communes rurales. 18 % des ruraux ont un magnétoscope, 42 % une chaîne, 38 % un magnétophone, 23 % un walkman. Un véritable boom musical s'est produit : près d'un quart des français écoute quotidiennement de la musique, toutes catégories de population confondues; la progression de l'écoute touche tous les genres musicaux. Par ailleurs, le magnétoscope est utilisé d'abord pour l'écoute différée de programmes télévisés, ensuite pour le visionnement de cassettes louées ou achetées.

Cette évolution des pratiques culturelles se retrouve aussi dans les structures de l'action culturelle que sont les bibliothèques municipales. En 1977, 193 BM possédaient déjà une discothèque. En 1984 le compact disc fait son apparition dans les bibliothèques publiques, en 1987 ouvrent les premières vidéothèques de prêt. C'est donc tout naturellement que nombre de bibliothèques changent d'appellation et deviennent **médiathèques**. Il est certain que l'ouverture de la Bibliothèque publique d'information du centre Pompidou en 1977 a eu une grande influence sur la conception même des services.

Les bibliothèques centrales de prêt elles aussi sont concernées par ce phénomène. Si l'on excepte le cas de la BCP de l'Aude qui a ouvert une discothèque en 1954, les premières BCP à introduire le son à côté de l'écrit l'ont fait dans les années 70 (Rhône, Val d'Oise, Aube). En 1988 17 BCP ont une vidéothèque de prêt. Les BCP sont devenues médiathèques départementales (décentralisation oblige) de prêt. Et par voie de conséquence, elles diffusent dans leur réseau des documents autres que le livre.

Le mémoire aura pour objet l'analyse des médiathèques municipales ou des médiathèques-relais dans les communes de moins de 10 000 habitants. Pourquoi y a-t-il choix de nouveau(x) support(s)? Quels publics sont concernés? Une médiathèque en milieu rural est-elle viable? Peut-on déterminer des critères pour qu'elle soit viable et durable?

(1) bg n° 52

I CHAMPS DE L'ETUDE

Etudier les médiathèques des communes de moins de 10 000 habitants rend nécessaire la connaissance du terrain sociologique et du cadre administratif et structurel dans lesquels elles sont implantées. C'est pourquoi nous allons essayer de donner un aperçu synthétique du milieu rural, du cadre départemental (réseau des BCP) et du cadre municipal.

1. Le milieu rural

Plutôt que le terme "rural", nous préférons employer avec Ph. Benoît et Ph. Irrmann (2) le terme de **rurbain**, néologisme qui désigne l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines de moins de 20 000 habitants. Ce nom est applicable, nous semble-t-il, aux communes de moins de 10 000 habitants. En effet rural fait référence à une réalité bien particulière et on ne peut l'appliquer à un département tel que le Nord ou le Rhône, ou à une commune chef-lieu de canton de 5 000 habitants.

Le terme "non urbain", parfois employé, n'est pas très satisfaisant dans la mesure où la définition se fait en négation par rapport à la ville.

Les communes rurales au sens propre, celui de l'INSEE, c'est-à-dire une population inférieure à 2 000 habitants, regroupent 14, 5 millions d'individus et représentent 89 % des 36 653 communes. 27, 4 millions d'habitants peuplent les communes de moins de 10 000 habitants. Ce sont 97, 8 % des communes qui sont concernées ! On dénombre environ 2 400 communes de 2 000 à 5 000 habitants, un peu plus de 800 pour celles de 5 000 à 10 000 habitants.

L'ampleur de ces chiffres est encore accentuée par le fait que le phénomène de rurbanité concerne une très large partie du pays. Plus des deux tiers des départements sont peuplés en majorité par des rurbains. De surcroît certains ne comptent aucune agglomération de plus de 20 000 habitants (Ariège, Creuse, Lot par exemple).

En outre, le milieu rurbain est différent selon sa localisation géographique : plaine, moyenne montagne..., la continuité de l'habitat : ville isolée ou agglomération multicommunale, les zones de peuplement : appartenance ou non à une zone de peuplement industriel ou urbain (ZPIU).

Nouvelle dynamique et société ouverte et multiforme caractérisent maintenant le milieu rural. Le renversement des courants migratoires entraîne la croissance démographique et l'arrivée d'actifs, ouvriers (plus du quart de la population), néo-ruraux... est venue rendre vie aux villages. Le secteur secondaire y a accru ses effectifs et le tertiaire les a développés au même rythme que dans les villes. La population agricole a diminué, les ouvriers et les artisans sont majoritaires. Les apports extérieurs sont variés et sans lien direct avec le milieu. La société rurale dépend maintenant des orientations dominantes de

(2) bg n° 45

l'économie locale. De meilleurs équipements collectifs, des revenus en augmentation et une plus grande ouverture sur l'extérieur (tourisme vert par exemple) poussent à un rapprochement des modes de vie et de consommation des ruraux et des urbains. L'espace rural devient un lieu de projets : accueil d'activités urbaines, terrains résidentiels, loisirs pour les citadins, lieu écologique... Selon qu'il s'intègre, résiste ou se tient à l'écart de ces évolutions, il se crée des distinctions entre les espaces ruraux.

2. Le cadre départemental

2.1 Les BCP

Les bibliothèques centrales de prêt ont été créées en 1945, avec pour mission de "ravitailler" les petites communes grâce à un dépôt temporaire et renouvelable de livres et au moyen de bibliobus-caisses. Les modes de desserte se sont diversifiés par la suite : prêt direct ouvert à tous et desserte massive des écoles et des collèges. La circulaire du 17 juillet 1978 réoriente les missions en particulier de service aux adultes et de création de relais-bibliothèques.

En 1982, la création de 17 BCP permet la couverture de tous les départements (exception faite de Paris et des départements de la petite couronne).

La circulaire dite "Gattégno" du 1^o août 1985 précise les missions, moyens et fonctionnement des BCP à la veille de leur transfert aux conseils généraux. Elle insiste particulièrement sur leur mission coopérative en direction des communes de moins de 10 000 habitants. Au 1^o janvier 1986, les BCP, de services extérieurs de l'Etat, deviennent services départementaux, à la fois conseils et incitateurs de la politique départementale autour du livre, et exécutants de cette politique. De nombreux plans départementaux de lecture publique sont mis en place par les conseils généraux mais aucune mission spécifique n'est définie.

Signalons en outre qu'au 31 décembre 1990, près du quart des BCP (3) est informatisé.

2.2 Les médiathèques départementales de prêt

Il convient de noter le caractère paradoxal et la hiérarchie présumée des différents noms donnés : documents autres que le livre, nouveaux médias, non-livres, nouveaux supports, audiovisuel, par les professionnels eux mêmes. Soit ces documents sont qualifiés en négation par rapport au livre; soit le terme est incomplet : "nouveaux" pour leur utilisation certes, mais pas pour leur apparition (XIX^o siècle pour la plupart) et toujours avec la référence sous-entendue au livre; le livre est plus ancien mais jusqu'à une période récente n'était-il pas réservé à une élite? Soit il se réfère ("audiovisuel") à une perception et non pas à un objet : le livre n'est-il pas perçu aussi par

l'oeil? Dans tous les cas, ces appellations dénotent la prédominance du support par rapport au contenu.

Les BCP ont introduit "des documents autres que le livre" très tôt dans leurs fonds, avec une montée en puissance dans les années 80-90. Les crédits d'achats de la Direction du livre ne sont pas étrangers à cette évolution, en particulier les crédits d'achats de disques (CAD) entre 1982 et 1985. La circulaire du 1^o août 1985 précisait : *Les collections des BCP sont multimédias et comprennent des documents sur tous types de supports : livres, périodiques, disques et cassettes, documents photographiques et audiovisuels, affiches, cartes, plans, etc.*

(4). Mais déjà en 1953 un compte-rendu des journées d'étude des BCP parlait de l'introduction du disque dans les collections et du prêt de reproductions d'art et celles de 1982 insistait sur l'introduction de documents audiovisuels.

Le disque vinyl tout d'abord, puis la cassette audio et le compact disc constituent les fonds de la presque totalité des médiathèques départementales de prêt (5). Les cassettes vidéo sont présentes dans 33 départements (6). Les affiches, cartes postales, diapositives, artothèques ne concernent encore que quelques réseaux (7) : est-ce un phénomène isolé ou le début d'une extension? L'évolution est rapide si l'on compare la situation de 1991 avec celle de 1986 qu'avait étudiée Gérard Herzhaft (8).

3. Le cadre municipal

3.1 Les bibliothèques municipales

Les BM, au sens des recommandations de la circulaire du 1^o août 1985, sont créées par arrêté municipal, installés dans un local exclusivement réservé à cet usage, possèdent un fonds propre, disposent d'une ligne budgétaire et sont dirigées par un agent qualifié et rémunéré. Les communes urbaines comptent autant de ces équipements que les villes moyennes et grandes. Bien que disposant de moyens financiers, en personnel, en collections et en services offerts moindres - surtout pour les villes de moins de 5 000 habitants- elles ont des résultats supérieurs à la moyenne nationale en ce qui concerne le nombre de lecteurs et le prêt de livres. Autonomes, elles bénéficient cependant largement de l'action de compensation de la BCP par des renouvellements de documents, des aides ponctuelles et des conseils techniques.

(4) bg n° 3

(5) voir annexe 1

(6) voir annexe 2

(7) voir annexe 3

(8) bg n° 28

3.2 Les bibliothèques-relais

Par ailleurs, la bibliothèque-relais est une préfiguration de la bibliothèque municipale, car elle est communale, présente des documents en libre accès et en consultation sur place, est ouverte à tous les publics deux fois par semaine, est gérée par un responsable ayant reçu une formation élémentaire, bénéficie d'un dépôt renouvelé de la BCP. Un grand nombre de ces bibliothèques-relais reçoit un dépôt multimédia de la part de la BCP, principalement des documents sonores et des vidéocassettes; cette offre de services est liée à la politique d'acquisitions de la BCP. Le fonctionnement de ces bibliothèques-relais résulte du schéma du réseau de chaque BCP, hérité de leur histoire propre : centre de ressources, points lecture, antennes, dépôts.

II AXES DE RECHERCHE

Ce tableau ainsi brossé, la problématique pourrait s'énoncer en trois grandes questions : **quelles médiathèques? pour qui? avec quels moyens?** La recherche porterait sur la réalité des médiathèques "rurales", les conditions et les critères nécessaires à leur mise en place et à un fonctionnement cohérent.

Les trois axes principaux de réflexion seraient :

- * le problème du choix de nouveau(x) support(s)
- * le problème de l'adéquation de la politique de l'offre à la politique de la demande
- * le problème des critères de viabilité.

1. Premier axe : la question du choix

Pourquoi vouloir être une médiathèque? Est-ce un effet de mode? Est-ce pour favoriser l'accès de tout public aux différents types de culture et d'information? Est-ce pour diversifier les sources documentaires? Quelles sont les motivations des décideurs?

Quels supports choisir? Pour être médiathèque, une bibliothèque a-t-elle besoin d'un seul autre support, ou faut-il qu'il y ait accumulation? Parmi les différents supports, lesquels choisir? lesquels exclure? Faut-il tenir compte de leur fragilité, donc de la rentabilité du service? de l'équipement potentiel du public? des connaissances et des goûts du bibliothécaire, professionnel formé aux métiers du livre? Comment prendre une décision devant le progrès des technologies, par exemple le vidéodisque ou les logiciels? Qu'apporte chaque support? Par exemple la diapositive n'apporte rien par rapport à l'illustration d'un livre, mais elle permet une utilisation collective.

Ces questions supposent que la préférence soit donnée au contenu des documents et non à leur support. Le problème est alors celui des objectifs de la médiathèque différents des objectifs de la bibliothèque. (Le sont-ils? Le doivent-ils?)

Ces supports sont-ils considérés comme des supports d'appel? Ils sont souvent jugés plus faciles (que le livre), attirent des usagers qui auparavant ne fréquentaient pas la bibliothèque. Or deux remarques s'imposent. D'une part la culture n'est pas le seul fait du texte, elle participe autant de la connaissance de Rimbaud, que de Monteverdi ou de John Batho. D'autre part, la plupart des études sociologiques sur le comportement des publics prouve qu'il y a superposition des pratiques culturelles. Les nouveaux services ouverts, les animations, ont une fréquentation qui croît avec la hiérarchie sociale. Ce sont les forts lecteurs, les plus cultivés qui cumulent les pratiques.

2. Deuxième axe : l'offre et la demande

Le public rurbain, d'après les études "Pratiques culturelles des français", semble avoir des pratiques moins intenses et moins nombreuses que les français des grandes villes. Cela est-il dû à un moindre intérêt ou à une offre de produits inférieure en quantité? Certains départements ne comptent pas un seul disquaire...

La mission d'une médiathèque n'est-elle pas d'avoir un rôle incitateur, de précéder la demande du public, de promouvoir les médias dont la diffusion peut être freinée par le coût ou l'absence de distribution?

De quel public s'agit-il? Nous connaissons le public potentiel, c'est-à-dire les rurbains. Leurs dépenses culturelles sont proportionnelles à la taille des communes de résidence. Leurs équipements culturels sont moindres que pour les français dans leur ensemble. De ces ressemblances avec un public urbain, pouvons-nous en déduire une similitude de comportement?

L'offre faite par les BCP est-elle suffisante? N'y a-t-il pas un risque de "saupoudrage" du réseau lorsque le fonds de documents n'est pas assez abondant? La demande des bibliothèques municipales ou des bibliothèques-relais peut-elle être satisfaite à la fois en ce qui concerne la quantité et la qualité des différents fonds sans que cela entraîne une augmentation des moyens financiers et de personnel pour le département?

3. Troisième axe : les critères

Cette question est fondamentale. En effet elle sous-entend que, sans analyse préalable des conditions nécessaires à la mise en place d'une médiathèque, une commune peut avoir un équipement médiocre. Les institutions se plient aux idées. La réflexion se fait sur un idéal, le pragmatisme est souvent oublié.

Pouvons-nous déterminer des critères démographiques? En dessous de quel seuil d'habitants une commune ne peut-elle avoir de médiathèque? 5 000 habitants? 2 000? Faut-il y ajouter un critère d'attractivité? Les communes qui offrent un niveau d'équipement élevé (commerces, collège, banque, supermarché) et/ou qui sont centre administratif drainent une forte proportion de population.

Un critère économique est-il envisageable? En effet, une médiathèque nécessite un équipement en matériel d'écoute ou de visionnement important. De plus les normes de la Direction du livre et de la lecture recommandent un fonds de 2 800 documents sonores, 200 vidéocassettes, et des acquisitions annuelles respectivement de 480 et 60 documents. Ces chiffres ne peuvent-ils être pondérés par l'action de rééquilibrage de la BCP, dans la mesure où la médiathèque fonctionne dans son réseau?

Un critère de gestion semble nécessaire. Quel personnel gère la médiathèque? Quelle formation a-t-il? Quelle formation peut lui être apportée? Par qui? La BCP doit-elle l'imposer à ses correspondants? Et quel en sera le coût?

Les trois critères une fois définis, peuvent-ils être appliqués à chaque support indifféremment ou faut-il les moduler? Les besoins d'une médiathèque sont-ils les mêmes pour chaque type de support?

Sans préjuger des conclusions à venir, il nous semble que la médiathèque "rurale" pose le problème de la **bibliothèque** en tant que **service de qualité**, véritable service public, répondant aux objectifs élaborés par l'UNESCO (9). D'autre part, la médiathèque, qu'elle soit municipale et plus encore si elle est relais de la BCP, a un fonctionnement, des objectifs, des moyens liés complètement à la BCP. Elle renvoie constamment à la médiathèque départementale et conduit à s'interroger sur la nécessité de plans départementaux de développement culturel, qui permettent la prise en compte des besoins locaux. Plus que de la coopération avec la BCP, elle est le résultat des liens étroits qui les unissent; elle est aussi le résultat d'une politique culturelle qui tend à réduire les inégalités entre ville et campagne et à offrir à tous culture, informations et documentation en tout domaine.

(9) bg n°40

METHODOLOGIE

I ELABORATION D'UNE BIBLIOGRAPHIE

La recherche bibliographique a été orientée autour de trois axes de réflexion:

- * une documentation relative aux BCP et à leur fonctionnement
- * une documentation concernant les "nouvelles thèques"
- * une documentation ayant trait aux pratiques culturelles et aux politiques culturelles des départements et des communes.

Cette bibliographie n'est pas exhaustive, elle comporte des ouvrages et des articles de base nécessaires à l'étude de notre sujet. Les références citées sont classées par ordre alphabétique d'auteurs, sauf la partie concernant les textes officiels, classée par ordre chronologique. Les médiathèques étant une réalité récente, la recherche a été limitée à la période 1981-1991. Plusieurs revues professionnelles ont été dépouillées : le bulletin d'informations de l'ABF, le bulletin des bibliothèques de France, Interlignes, Livres-hebdo, Transversales.

1.1 Les bibliothèques centrales de prêt

La plupart des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants font partie du réseau des BCP. Il apparaît donc nécessaire de bien comprendre leur fonctionnement, en particulier depuis la décentralisation. Celui-ci étant l'héritage de l'histoire, les textes officiels sont préalables à toute étude. Des textes généraux concernant le fonctionnement des dépôts, la formation des bénévoles, la lecture publique permettent de situer les BCP dans leur environnement. Des documents présentent par ailleurs des analyses portant sur une BCP en particulier.

1.2 Les nouvelles thèques

Il n'existe pas, à notre connaissance, de documentation sur les médiathèques en milieu rural. Aussi avons-nous élargi la documentation au domaine du son principalement et de l'image, ainsi qu'aux médiathèques en général.

1.3 Pratiques et politiques culturelles

Une bibliothèque (médiathèque) est une structure d'intervention. D'un côté se trouvent le(s) public(s) des bibliothèques, les pratiques culturelles des individus, le monde rural; de l'autre, les prescripteurs de la vie culturelle : départements et communes. C'est pourquoi la sélection a porté sur des ouvrages concernant les pratiques des usagers en bibliothèque et les pratiques culturelles des français, le monde rural, les politiques culturelles en général ainsi que celles des départements et des communes.

II ANALYSE QUANTITATIVE D'UN SERVICE : LES DISCOTHEQUES DES BCP

Nous avons élaboré un questionnaire (1) adressé aux 96 BCP et portant sur leur secteur discothèque. Il permettra d'avoir un état des lieux, d'étudier la mise en place et l'évolution de ce service, son fonctionnement interne et par rapport au réseau.

En effet les documents sonores nous ont paru être un support représentatif parce qu'étendu à presque toutes les BCP et introduit depuis suffisamment d'années pour avoir du recul.

III ETUDE DE QUELQUES BCP REPRESENTATIVES

Une étude sur le terrain de BCP possédant d'autres documents que le livre nous permettra d'avoir une approche qualitative du cadre départemental et municipal dans lequel se situent les médiathèques.

Notre choix s'est porté sur l'Ardèche : discothèque et artothèque, la Loire : discothèque et vidéothèque, la Drôme : discothèque et affichothèque dans les trois médiathèques départementales, le Rhône : qui possède une des plus ancienne et des plus importantes discothèques, et en outre des affiches, des vidéocassettes, des diapositives.

IV ANALYSE COMPARATIVE DE DEUX BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Deux bibliothèques municipales, de taille sensiblement équivalente, possédant un secteur discothèque, l'une appartenant au réseau de la BCP, l'autre non, permettront une étude des publics, ainsi que de leur (non) fonctionnement en réseau. Il s'agit de comparer les raisons de ce choix, ses incidences, d'évaluer les services pour dégager des critères de viabilité. L'étude sera effectuée à Tournus (71) 7 000 habitants et Sausheim (68) 5 000 habitants.

V AUTRES DEMARCHES

En complément, nous interrogerons des élus, présidents de conseils généraux et maires, et des professionnels, bibliothécaires et discothécaires (G. Herzhaft, M. Sineux, B. Calenge...) susceptibles de nous faire bénéficier de leurs réflexions et de leurs expériences.

Enfin, nous avons suivi un stage "le bibliothécaire et sa discothèque" organisé par le CNFPT délégation régionale Bourgogne les 8-9 et 15-17 avril 1991 à Macon.

(1) voir annexe 4

BIBLIOGRAPHIE

I LES BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET

1. Quelques textes officiels et statistiques

-1- Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945, relative à la création des bibliothèques centrales de prêt des départements. Journal officiel, 4 novembre 1945, p. 7241.

-2- Missions et objectifs des B.C.P. : circulaire du Directeur du livre du 17 juillet 1978 adressée aux directeurs des B.C.P. Bulletin des bibliothèques de France, 1978, t. 23, n° 9-10, p. 525-534.

-3- Circulaire n° 85-2316 du 1° août 1985 portant sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt. Bulletin des bibliothèques de France, 1985, t. 30, n° 3-4, p. 304-311.

-4- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. Bibliothèques centrales de prêt : statistiques 1986-1987. Paris, Imprimerie nationale : 1990. 202 p. ISSN 0767-6662

2. Généralités

-5- BONY, Françoise. Comment fonctionne un dépôt dans une BCP. In: Livres-hebdo, 1982, vol. IV, n°8, p. 85-86.

F. Bony interview François Rouet à propos de son étude "les dépôts des bibliothèques centrales de prêt" paru en 1981.

-6- BOULBET, Geneviève. De la bibliothèque circulante ... au centre départemental de coopération In : Transversales, 1989, n°10, p. 31-32.

C'est le texte d'une communication au congrès de l'IFLA en 1989 : historique des BCP et caractéristiques actuelles, réseaux, coopération et nouveaux supports.

-7- GEMMERLE, Martine. La Formation dans les réseaux départementaux des bibliothèques centrales de prêt. ADBCP, 1990. 126 p. ISBN 2-9503364-1-8.

Quelle formation? Pour qui? Pour quoi faire? Avec quels moyens? C'est à ces questions que répond cette étude qui fait la synthèse des formations existantes et constitue une réflexion sur leur rôle.

-8- GERMANAUD, Marie-Claire et RAPPAPORT, Georgette. Créer et animer une bibliothèque en milieu rural dans les petites agglomérations à l'hôpital dans l'entreprise. Cercle de la librairie, 1986. 190 p. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0340-6.

A partir d'expériences professionnelles, les deux auteurs fournissent des notions techniques de base pour gérer de "vraies bibliothèques" même de petite taille.

-9- Journées des bibliothèques centrales de prêt (24 et 25 mars 1982) In: Bulletin des bibliothèques de France, 1982, t. 27, n°11, p. 595-606.

Compte-rendu de deux journées d'étude qui ont réuni les conservateurs des 94 BCP et la Direction du livre et de la lecture. Quatre carrefours avaient été organisés : BCP et école, documents autres que le livre et animation, informati-sation, réseau de lecture publique.

-10- PINGAUD, Bernard et BARREAU, Jean-Claude. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapport de la commission du livre et de la lecture au Ministre de la culture. Paris : Dalloz, 1982. 297 p. ISBN 2-247-00335-4.

Le rapport concerne l'ensemble des problèmes du livre et propose des modalités de mise en oeuvre d'une politique de lecture publique. Le rôle de la BCP y est évoqué.

-11- ROUET, François. Les Dépôts des bibliothèques centrales de prêt. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1981. 289 p.
Etude détaillée, mais déjà ancienne, des caractéristiques et du fonctionnement des "dépôts". Quatre départements : Côte d'or, Marne, Rhône, Sarthe sont particulièrement étudiés.

-12- Théories et pratiques de la formation professionnelle . Bulletin d'informations de l'ABF, 1991, n°150, p.6-77.
Ce numéro presque totalement consacré à la formation professionnelle regroupe un vingtain d'articles; une part importante est faite à la formation élémentaire.

-13- VANBESIEN, Hugues. Les Bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986-1987 .In: Bulletin des bibliothèques de France, 1990, t. 35, n°4, p.292-301.
Cet article commente les statistiques 1986 et 1987 : enseignements et évaluation de la lecture publique rurale à partir des dernières données connues du Ministère.

-14- VANDEVOORDE, Pierre. Les Bibliothèques en France. Paris : Dalloz, 1982. 447 p. ISBN 2-247-00336-2.
Rapport analysant la situation des bibliothèques publiques et de recherche et proposant des moyens pour assurer leurs développements. Un chapitre est consacré aux BCP pour lesquelles sont constatées d'énormes inégalités d'un département à l'autre.

-15- YVERT, Louis. A propos des normes du groupe de travail des BCP .In: Bulletin des bibliothèques de France, 1985, t.30, n°3-4, p. 202-227.
L'auteur présente les normes élaborées en 1982, qui concernent les moyens des BCP en personnel, véhicules, et collections. Il définit au préalable les missions dévolues aux BCP depuis 1945, et présente les plans de développement du Ministère depuis 1967. Article très complet sur le fonctionnement, les moyens et les objectifs des BCP depuis 1945.

3. Quelques BCP spécifiques

-16- ADBCP. Guide des BCP 1990. Charnay les Macon : ADBCP, 1990. Non pag. ISBN 2-9503364-2-6.
Guide des BCP avec données arrêtées au 1° janvier 1990 : personnel, véhicules, collections, prêt, réseau, développement spécifique.

-17- BCP : dossier . Bulletin des bibliothèques de France, 1985, t.30, n°3-4. p.203-314.
40 ans de lecture publique sont retracées dans ce numéro spécial du BBF. Cinq BCP exposent leurs particularités : prêt direct et dépôt scolaire dans le Bas-Rhin, réseau municipal en Saône-et-Loire, animations et autres médias en Ardèche, prêt direct dans le Jura, milieu agricole dans l'Aveyron.

-18- BLANC-MONTMAYEUR, Martine. Les Chemins de la lecture dans les petites communes : bibliobus, depositaires et lecteurs. Etude du département de l'Essonne. Université de Paris X, 1981. DEA de sociologie et économie de la vie locale.
Ce mémoire étudie l'activité d'une BCP, celle de l'Essonne, ses dépôts, ses depositaires, les résultats obtenus. Bien que datant de 1981 et concernant une BCP peu rurale, il apporte des réflexions intéressantes sur l'évaluation du fonctionnement.

-19- CALENGE, Bertrand. Servez-vous de la BCP 71 : principes de fonctionnement et objectifs de la bibliothèque centrale de prêt de Saône-et-Loire. BCP de Saône-et-Loire, 1985. 55p.
Deux ans et demi après sa création, un document précise en 20 courts chapitres les principes qui la régissent et les missions qu'elle doit remplir.

- 20- Le Musibus de la BCP de l'Ardèche .In: Transversales, 1988, n°6.
- 21- SCHMIDT, Frédéric. Une bibliothèque dans un pays rural : lecture et lecteurs à Saint Gengoux-le-National. Rapport de stage, DESS de sociologie appliquée à l'action locale. Lyon II, 1985. 84 p.
Le mémoire étudie le fonctionnement d'une bibliothèque de Saône-et-Loire.
- 22- Une discothèque haut de gamme. In: Transversales, 1991, n°8.
Bilan du musibus de la BCP de l'Ardèche après sept ans de fonctionnement.

II LES NOUVELLES THEQUES

- 23- BUREAU D'INFORMATIONS ET DE PREVISIONS ECONOMIQUES. L'Economie du domaine musical. Documentation française, 1985. 380 p. ISBN 2-11-001367-2.
- 24- BOUVY, Michel. De la bibliothèque à la médiathèque. Médiathèques publiques, 1983, n° 65-66, p. 5-12.
L'auteur analyse les raisons qui freinent le développement des discothèques et des médiathèques, en insistant notamment sur l'utilisation de la vidéocassette.
- 25- D'ANGELO, Mario. La Renaissance du disque : les mutations mondiales d'une industrie culturelle. Documentation française, 1989. 104 p. (Notes et études documentaires).
Analyse des structures, des problèmes et des mutations de ce support.
- 26- DAUDRIX, Jean-Marie. La Discothèque de France : une aventure culturelle. Discothèque de France, 1985. 121 p. ISSN 0757-2794.
Ce numéro spécial du Bulletin de la discothèque de France retrace son historique. Il propose des réflexions sur l'introduction des discothèques en lecture publique.
- 27- DUTEURTRE, Benoît. Grandeurs et misères des discothèques de France .In: Diapason, 1990, mars, n°358, p.51-59.
Quatre articles consacrés à la Phonothèque nationale, aux discothèques de prêt, à la discothèque des Halles et de la BPI, à la fondation Panigel et à la discothèque de Radio-France.
- 28- HERZHAFT, Gérard. La Place de la musique dans les bibliothèques publiques. Ministère de la culture et de la communication, 1987. 123 p.
Rapport concernant les collections, le fonctionnement de la discothèque en BM et BCP, ses relations avec les partenaires de la vie musicale. Il dresse un état des lieux et propose des solutions. La 2° partie est consacrée aux BCP.
- 29- HERZHAFT, Gérard. Pour une médiathèque : guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques. Promodis, 1982. 116 p. ISBN 2-903181-05-5.
Guide (un peu vieilli) qui vise à introduire un public non spécialiste à l'audiovisuel. Quelques pages de réflexions sur la médiathèque.
- 30- LECOMTE, E. Les Galeries de prêt d'art contemporain ou artothèques. In: Médiathèques publiques, 1983, n° 64, p.33-35.
Objectifs d'une artothèque et exemple de celle de la BM de Grenoble.
- 31- LETEINTURIER, Christine. Dictionnaire multimedia : presse, radio, télévision, publicité. Eyrolles, 1990. 121 p. (Communication).
1 700 entrées permettant de se retrouver dans le vocabulaire technique, pratique et théorique des médias.

-32- MAYOL, Pierre. De la bibliothèque à la médiathèque : faux problème ou vraie question? In: Médiathèques et pratiques culturelles. ACORD, 1989. (Les Cahiers de la coopération; 5). p.4-14.
Pour l'auteur, la médiathèque est liée à la dynamique locale des politiques de lecture et de communication et dans leur adéquation aux demandes sociologiques. De son analyse de l'équipement des ménages, il ressort l'existence d'une réelle médiathèque disséminée dans les foyers des usagers qui ne peuvent que demander la présence de nouveaux médias, puisqu'ils possèdent le matériel.

-33- Nouveaux supports, nouveaux circuits. ACORD, 1987. (Les Cahiers de la coopération; 1). p.4-29.
Etude du prêt des documents sonores et audiovisuels dans les BCP de l'Ardèche, de la Haute-Savoie, de la Loire et du Rhône.

-34- Les Nouvelles thèques. ACORD, 1990. 24 p. (Coopération; 18).
Dossier consacré aux "nouvelles thèques" avec des articles de bibliothécaires, d'élus, de juriste, des interviews d'usagers : interrogations, constat, expériences (surtout rhône-alpines) qui prouvent l'intérêt croissant des élus, bibliothécaires et public pour toutes les formes de supports.

-35- NYEKI-KOROSY, Maria. Les Documents sonores : précis de discothéconomie. Saur, 1987. 379 p. ISBN 3-598-10435-9.
Manuel regroupant tout à la fois la discothéconomie, la discographie, l'histoire des supports, l'édition, l'industrie des appareils de lecture et la vie musicale en France. Il faut noter plus particulièrement les chapitres consacrés aux discothèques de prêt et à la consommation de musique enregistrée.

-36- PASSERON, Jean-Claude. L'Oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques. BPI, 1985.

Des revues :

-37- Le Cahier vidéothèque. Ateliers Diffusion audiovisuelle. 1987-
L'ADAV présente dans cette revue biannuelle des fiches et une filmographie de sa production de vidéocassettes, ainsi que des informations sur les vidéothèques.

-38- Ecouter voir. Association pour la coopération de l'interprofession musicale. 1989-
Revue trimestrielle destinée aux professionnels de la diffusion musicale. Elle propose des dossiers de culture musicale, des enquêtes, des sélections discographiques.

-39- Images en bibliothèques. Images en bibliothèques. 1990-
Revue consacrée à l'audiovisuel en bibliothèque. Parution trimestrielle.

III PRATIQUES ET POLITIQUES CULTURELLES

1. Généralités

-40- CAMPBELL, H.C. Le Développement des systèmes et des services des bibliothèques publiques. UNESCO, 1983. 208 p. (Documentation, bibliothèques et archives : études et recherches). ISBN 92-3-201995-7.
Résumé des principaux aspects du développement des bibliothèques publiques et recommandations de l'UNESCO en matière de bibliothèque.

-41- CONSEIL DE L'EUROPE. La Politique culturelle de la France : programme européen d'évaluation. Documentation française, 1988. 394 p. ISBN 2-11-001989-1.
Deux rapports visant à évaluer la politique culturelle à travers différents secteurs : musique, spectacles, art, audiovisuel, lecture... depuis Malraux jusqu'au ministère de F. Léotard, par l'étude des buts, moyens et résultats.

-42- Lecture et bibliothèques. Esprit, 1991, n°170, p.63-129.

Cinq articles dont celui d'Olivier Donnat sur la culture, celui de Bertrand Calenge sur les bibliothèques publiques et celui d'Anne-marie Chartier et Jean-Claude Pompougnac sur la lecture.

-43- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. Objectif lecture: bibliothèque et décentralisation. réseaux de lecture. DLL, 1989. 83 p.

Cette brochure destinée aux élus dresse un état des lieux des bibliothèques publiques et donne des repères qui permettent l'évaluation de leur bibliothèque.

-44- Réseaulument. Bulletin d'informations de l'ABF, 1990, n° 147, p.3-61.

La coopération et le réseau induisent une amélioration de l'offre et du service rendu. Ce thème est traité sous cinq aspects : le réseau local, les nouveaux partenariats, la coopération, deux exemples périphériques (département sans BCP et coopération avec l'Afrique, les réflexions en cours dans la profession.

2. Le milieu rural

-45- BENOIT, Philippe et IRRMANN, Philippe. Enquête sur 23 millions de rurbains. Nathan, 1989. 220 p. ISBN 2-09-290164-8.

Il s'agit pour les auteurs de dresser un tableau concret des 23 millions de français qui habitent dans des communes de moins de 20 000 habitants : ressemblances et différences de comportement des habitants des villages et petites villes.

-46- BODIGUEL, Maryvonne. Le Rural en question. L'Harmattan, 1986. 183 p. ISBN 2-85802-762-5.

Qu'est-ce que le monde rural? C'est à cette question qu'essaie de répondre M. Bodiguel, sociologue au C.N.R.S. : définition de ses fonctions par rapport à la ville, notion d'espace rural, de société rurale.

-47- Le Grand atlas de la France rurale. Monza, 1989. 494 p. ISBN 2-908071-002. Plus de mille cartes, tableaux, graphiques complètent l'analyse faite par plus de cent cinquante spécialistes du milieu social, de l'agriculture, du milieu physique et des espaces ruraux.

-48- Villes et campagnes. INSEE, 1988. 181 p. (Contours et caractères). ISBN 2-11-065030-3.

Ouvrage très complet, avec une multitude de graphiques et de tableaux, qui donne des informations concernant la population, le logement, l'emploi, les modes de vie... en fonction du degré d'urbanisation.

3. Public et pratiques culturelles.

-49- BARBIER-BOUVET, Jean-François et POULAIN, Martine. Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque publique d'information du centre Pompidou. Documentation française, 1986. 295 p. ISBN 2-11-001622-1.

Ou tout ce que l'on veut savoir sur le public de la BPI (et celui de la salle d'actualité). Une moyenne de 10 000 usagers quotidiens. Nous disposons ainsi des résultats d'une enquête concernant le public de la plus grande médiathèque .

-50- DONNAT, Olivier. Les Dépenses culturelles des ménages. Documentation française, 1989. 75 p. ISBN 2-11-002204-3.

Ce document propose une évaluation des dépenses culturelles des ménages à partir des résultats de l'enquête "Budgets de famille" menée par l'INSEE en 1984-1985. Il permet la comparaison des budgets des différentes catégories de population en fonction de critères socio-économiques, il combine les dépenses liées aux biens d'équipement, à la communication (presse, télévision, radio), aux sorties. Les secteurs étudiés sont l'image, le son, l'écrit, les sorties, les pratiques amateurs.

-51- DONNAT, Olivier. Les Pratiques culturelles des français : enquête 1988-1989. Documentation française, 1990. 243 p. ISBN 2-11-002368-6.
Le ministère de la Culture présente les résultats d'une enquête réalisée auprès de 5 000 français de plus de 15 ans. Elle comportait 93 questions concernant les loisirs, la télévision, la radio, la lecture, la musique, les pratiques artistiques. Les résultats sont croisés avec des variables socio-démographiques.

-52- DONNAT, Olivier et COGNEAU, Denis. Les Pratiques culturelles des français 1973-1989. La Découverte, 1990. 285 p. ISBN 2-7071-1914-8
A partir d'une comparaison entre les comportements culturels des français et ceux décrits dans les deux enquêtes de 1973 et 1981, les principales évolutions des quinze dernières années sont mises en évidence : profond renouvellement des pratiques dû aux mutations technologiques dans les secteurs son et image, à l'accroissement de la convivialité et des sorties, à la diminution des français "à l'écart" de toute culture.

-53- FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES RURALES. Les Pratiques culturelles individuelles et collectives en milieu rural : rapport d'étude 1988-1989. F.N.A.F.R., 1990.

-54- MOULINIER, Pierre. L'Evolution des pratiques culturelles des ruraux. Cosmopolitiques, 1990, juin, n° spécial : mutations du monde rural, mutations de la société et de la culture.

-55- Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine. Cercle de la librairie, 1988. 241 p. (Bibliothèques). ISBN 2-7654-0403-8.

Cet ouvrage, sous la direction de Martine Poulain, est une réflexion sociologique sur la lecture. On y trouve l'étude des contraintes sociales, les spécificités des petits lecteurs, les statuts sociaux des genres littéraires.

-56- Les Pratiques culturelles des ruraux. Développement culturel, 1985, n° 61.

-57- Publics. Interlignes, 1988, n°8, p.3-35.

Dossier consacré aux publics fréquentant les BM, en particulier celui de la vidéothèque de Clermont-Ferrand, de la bibliothèque sonore de Laval, de la logithèque de Caen. Qui sont les usagers? Que veulent-ils? C'est à ces questions que répond ce numéro qui regroupe quatorze expériences de bibliothèques.

4. Politiques culturelles départementales.

-58- Convention Etat-conseils généraux :

- Landes, Saône-et-Loire, Loire. Transversales, 1988, n°3.
- Ardèche, Aveyron. Transversales, 1988, n°4.
- Haute-Garonne, Transversales, 1988, n°6.
- Tarn-et-Garonne, Transversales, 1989, n°10.
- Mayenne. Transversales, 1989, n°11.
- Moselle. Transversales, 1991, n°18.

-59- Convention conseils généraux-communes :

- Allier. Transversales, 1990, n°16. Concerne la vidéothèque.
- Alpes-Maritimes. Transversales, 1990, n°13. Concerne le développement des médiathèques municipales.

-60- Les Dépenses culturelles des départements. Développement culturel, 1985, n°64.
Quelques points de repère : dépenses faibles (1, 3 % du budget), écarts spectaculaires entre les extrêmes, dûs principalement à la richesse de chaque département, trois postes de dépenses : animation, archives, monuments.

-61- MENGIN, Jacqueline et LEPAGE, Jacques. Le Rôle culturel du département. Documentation française, 1987. 230 p. ISBN 2-11-001779-1.
Que font les départements en matière de culture? Comment les politiques culturelles sont-elles élaborées et mise en oeuvre? Les auteurs répondent à ces questions en analysant le cas de quatre départements : Calvados, Creuse, Drôme et Savoie.

5. Politiques culturelles municipales.

-62- BEAUNEZ, Roger. Politiques culturelles et municipalités : guide pour l'action, recueil d'expériences. Editions ouvrières, 1985. 260 p. (Pouvoir local). ISBN 2-7082-012201-2.

Livre réalisé à partir d'enquêtes : questionnaires d'une cinquantaine de municipalités de toutes tailles, reportages et entretiens. Les choix, intégrés à la réalité locale historique ou géographique sont rapidement étudiés. Les orientations et les objectifs sont regroupés en six thèmes. Les structures et les moyens sont présentés; les coopérations sont abordées. Une série de fiches techniques concernant les secteurs d'intervention donnent des renseignements pratiques.

-63- Bibliothèques municipales : construction, équipement. Ministère de la Culture et de la Communication, 1984. 61 p.

L'évolution des besoins a conduit le ministère à proposer des modifications aux programmes de 1975 concernant les BM. Une place particulière est faite à la vidéo (consultation de cassettes documentaires 3/4 de pouce) et aux estampes. Les communes concernées sont les villes de 5 000 à 150 000 habitants.

-64- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES GRANDS TRAVAUX. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. Bibliothèques municipales : statistiques 1987. Imprimerie nationale, 1990. 365 p.

A N N E X E S

Les cartes ont été élaborées en utilisant les statistiques 1987 des BCP, les renseignements donnés dans le guide de l'ADBCP, et ceux donnés par les réponses à notre questionnaire, et en les croisant. Elles sont arrêtées au 31 décembre 1990. Elles concernent la France métropolitaine.

Marie-Christine Pascal
B.C.P. de Saône et Loire
75, chemin de la Verchère
71850 CHARNAY LES MACON

Charnay, le 1^o mars 1991.

Madame, Monsieur,

Je suis élève à l'E.N.S.B. en formation continue diplômante et j'ai choisi d'étudier, dans le cadre du D.S.B. et d'un D.E.S.S., comment les bibliothèques centrales de prêt ont évolué du fait de l'apparition de nouveaux médias, comment elles ont intégré les documents autres que le livre dans leurs réseaux. J'ai cependant limité mon champ d'étude aux documents sonores.

C'est pourquoi je vous adresse un questionnaire concernant l'activité discothèque de votre établissement, que je vous demande de remplir de façon aussi précise et complète que possible, à me renvoyer pour le 31 mars.

Je suis également intéressée par tout type de documents que vous avez publiés soit en direction de votre réseau, soit en direction des élus au sujet de la discothèque.

En vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal

B.C.P.:

1. Votre B.C.P. possède une discothèque

oui

non

2. Depuis quelle date?

3. Combien le fonds comprend-il de documents sonores - au 31/12/90 -?

4. Combien en avez-vous acheté en 1990?

5. Comment sont-ils répartis - au 31/12/90 -?

	disques noirs	cassettes	C.D.
nombre			
%			

6. Si la majorité du fonds est constituée

de disques noirs

pourquoi?

de cassettes

pourquoi?

de C.D.

pourquoi?

7. Est-ce que les acquisitions visent à modifier la composition du fonds? Pourquoi?

8. Comment fonctionne la discothèque par rapport au **réseau**?

prêt direct

aux mêmes lieux que le prêt direct
des livres

dans un endroit spécifique(précisez)

prêt aux relais bibliothèques

par bibliobus

par médiabus

par musibus

autre (précisez)

prêt à la B.C.P.

nombre de renouvellement par an :

9. Quel est le nombre de points de desserte du réseau pour le secteur discothèque?

en prêt direct

en relais bibliothèque

fonction(s):

diplôme professionnel :

tâche exclusive oui non

18. Y a-t-il eu création de poste(s) pour la discothèque?

oui

nombre :

par le Conseil Général

une association

de quelle qualification :

non

19. S'il n'y a pas eu création de poste de discothécaire, quelle formation a-t-elle été donnée?

20. Quel a été le coût de cette formation?

en francs :

en temps :

Par qui a-t-elle été faite? :

Par qui a-t-elle été payée? :

21. Avez-vous fait appel à des candidatures parmi votre personnel pour gérer ce service? Précisez

22. Qui a été à l'initiative de la création de la discothèque?

Conseil Général

association

DLL

directeur de la B.C.P.

personnel de la B.C.P.

réseau

autre (précisez)

23. Pour quelles raisons?

24. Depuis la décentralisation, y a-t-il eu un changement de politique de la part de votre Conseil Général par rapport à la discothèque?

oui (précisez)



non

25. Avez-vous fait une étude auprès du réseau pour déterminer l'intérêt suscité par ce nouveau service?

oui (joignez la documentation)

non

26. Quel est l'impact de ce service auprès des usagers - au 31/12/90 -?

nombre d'emprunteurs	prêt de disques noirs	prêt de cassettes	prêt de C.D.
dont adultes			
dont enfants			
total			

27. Avez-vous d'autres documents que les livres, hormis les documents sonores?

oui

affiches

cartes postales

diapositives

vidéocassettes

reproduction d'oeuvres d'art

microformes

non

28. Les diffusez-vous auprès du réseau?

oui

non

29. Ces documents forment-ils un (des) fonds séparé(s) du fonds de livres?

oui

non

30. Avez-vous une convention de développement culturel avec votre département?

oui (précisez sur quels aspects elle porte)

non